

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
*Département des Ardennes*

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

**PROCES VERBAL DE SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 20/01/2010*

Par suite d'une convocation en date du 15/01/2010, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mmes : BADRE Véronique, COLIN Carole, MM : AVRIL Matthias, BADRE Jean Claude, BADRE Olivier, BROUET Christophe, DAUMONT Michel, GOIN Jérôme, GUENARD Laurent, LEQUEUX Michel, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PARIZEL Patrice, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Absent(s) ayant donné procuration : M. BERTOUT Pascal à M. GOIN Jérôme,

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 17

Date de la convocation : 15/01/2010

Date d'affichage : 15/01/2010

A été nommée secrétaire : Mme BADRE Véronique

**SOMMAIRE**

Transformation de poste  
Régime indemnitaire filière police municipale  
Création d'un poste d'agent de maîtrise  
Personnel Communal :  
Journée de solidarité  
Convention REOM  
Création postes Contrat d'accompagnement dans l'emploi  
Location de chasse  
Cahiers des charges  
Prix de la location de chasse  
ONF : amélioration des parcelles 13 et 18  
Coupe de bois bordure RD31  
ONF : Programme d'actions 2010  
Indemnité de conseil au comptable public

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité.

### **Transformation de poste**

réf : 2010-01

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire, pour les besoins du service, de supprimer un emploi permanent de garde-champêtre à temps complet et de créer un emploi permanent de policier municipal à temps complet. Cette demande a reçu un avis favorable du CTP lors de sa séance du 17 décembre dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer l'emploi de garde-champêtre à temps complet à compter du 21 janvier 2010.

-Décide de créer un emploi permanent de policier municipal à temps complet, à compter de cette même date.

-Dégage les crédits correspondants.

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)*

### **Régime indemnitaire filière police municipale**

réf : 2010-02

Sur rapport du Maire, le Conseil décide d'approuver le régime indemnitaire pour la filière police municipale institué comme indiqué dans le document annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal décide de confier à l'autorité territoriale le soin de fixer par arrêté le taux des indemnités.

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)*

### **Création d'un poste d'agent de maîtrise**

réf : 2010-03

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Sur rapport du Maire, le Conseil Municipal décide :

-de créer un emploi d'agent de maîtrise au sein des services techniques

-grade : agent de maîtrise.

-de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent de la commune,

-de dire que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui sera nommé par Monsieur le Maire à cet emploi sont inscrits au budget communal, chapitre 012, et que ces crédits seront reconduits chaque année.

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)*

### **Personnel Communal :**

réf : 2010-04

Aux termes de l'article 59-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, des autorisations d'absence sont accordées aux fonctionnaires territoriaux à l'occasion de certains événements ou situations familiales.

Une liste de telles autorisations à destination des collectivités affiliées a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion des Ardennes lors de la séance du 17 décembre 2009,

Vu la liste des autorisations d'absence proposée par le Maire conformément au document joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte cette proposition applicable dès le 1er janvier 2010

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)*

### **Journée de solidarité**

réf : 2010-05

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Que suite à la modification de l'article 6 de la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, il est nécessaire de fixer les modalités d'organisation de la journée de solidarité pour l'ensemble du personnel.

Que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 17 décembre 2009

Sur proposition du Maire, l'Assemblée est invitée à examiner les propositions formulées ci-dessous :

Travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai.

-Travail d'un jour ARTT, tel que prévu par les règles en vigueur soit un jour de RTT en moins,

ou toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées à l'exclusion des congés payés.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

-de fixer la journée de solidarité selon les modalités suivantes :

-Heures complètes.

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)*

### **Convention REOM**

réf : 2010-06

Vu la création par la CCMS lors du Conseil Communautaire du 8 décembre 2009 d'une nouvelle redevance servant à financer le traitement des déchets collectés dans les lieux et services publics des communes membres et l'autorisation du Président à signer une convention avec chaque collectivité membre de la CC,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte cette convention et autorise le Maire à signer cette convention

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)*

### **Création postes Contrat d'accompagnement dans l'emploi**

réf : 2010-07

Il est proposé au Conseil Municipal la délibération suivante :

Considérant les besoins de personnel au sein des services techniques, et notamment pour les travaux d'entretien, de voirie, espaces verts et bâtiments communaux,

Monsieur le Maire propose de créer 4 contrats d'accompagnement dans l'emploi, dit CAE, à 20h pour des contrats à durée déterminée, d'une période de 6 mois, destinés à favoriser le retour à l'emploi stable de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail, dont un à compter du 1er février 2010 et trois à compter du 1er avril 2010 et un contrat en renouvellement à compter du 1er avril 2010.

Il demande d'approuver la proposition ci-dessus et de l'autoriser à signer au nom et pour le compte de la commune les conventions à intervenir avec le Pôle-Emploi, les services de l'état, les contrats de travail, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)*

### **Location de chasse**

réf : 2010-08

Après discussion au sein du Conseil Municipal et présentation des documents,

le Conseil Municipal accepte la location des baux de chasse par voie amiable.

Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

*A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 5: Matthias AVRIL, Olivier BADRE, Véronique BADRE, Michel DAUMONT, Bernard MASSON)*

### **Cahiers des charges**

réf : 2010-09

Vu la présentation des cahiers des charges pour la location des baux de chasse par voie amiable,

Le Conseil Municipal accepte les cahiers des charges.

Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

*A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 4: Matthias AVRIL, Véronique BADRE, Michel DAUMONT, Bernard MASSON)*

### **Prix de la location de chasse**

réf : 2010-10

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le prix de la location des baux de chasse par voie amiable.

Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)*

### **ONF : amélioration des parcelles 13 et 18**

réf : 2010-11

Sur proposition de la commission des waibes,

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la parcelle 13 et la parcelle 18 à l'amélioration

A la majorité (pour : 17 contre : 1: Christophe BROUET, abstentions : 0)

### **Coupe de bois bordure RD31**

réf : 2010-12

La commune de Les Hautes Rivières souhaite, à la demande du Conseil Général des Ardennes, sécuriser les abords du RD 31, au niveau des parcelles forestières 84 et 85 sur une longueur totale de 1500ml.

Cette opération consiste à couper une bande de 10 à 15 ml de large.

La commune sollicite l'accord de l'ONF pour réaliser cette emprise et demande la délivrance du bois à son profit.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette opération

A la majorité (pour : 17 contre : 1: Olivier BADRE, abstentions : 0)

### **ONF : Programme d'actions 2010**

réf : 2010-13

Sur proposition de la commission des waibes,

Monsieur le Maire expose le programme adopté ci-dessous :

#### **A) MAINTENANCE :**

Parcelle 1,2,3,15,16,20,23,36 : maintenance des limites périmétrales. La commission se rendra sur place afin de juger de la nécessité absolue pour l'entretien total ou partiel des tracés proposés.

#### **B) TRAVAUX SYLVICOLES :**

1)Parcelle 68 : a)régénération résineuse de semis d'épicéas : dégagement manuel, dépressage du semis

b)Entretien résineux : formation de mélèze à 6m. Localisation: parcelle 30.

#### **C) INFRASTRUCTURES :**

La commission demande que la création de pistes ne soit réalisée que pour des raisons de nécessité absolue d'exploitation de bois dans les endroits difficiles d'accès. Sous réserve de modifications de tracés et après reconnaissance et avis favorable de la commission, le Conseil Municipal propose

##### **1. Création de pistes :**

Localisation lieu dit « Planois » : parcelle 2, 5 et 6.

Localisation lieux dits « Crête des Ceux et les Fossés » : 2 km

La commission précise que les travaux retenus ne seront définitivement acceptés qu'après réception et acceptation du devis des travaux concernés.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

### **Indemnité de conseil au comptable public**

réf : 2010-14

Considérant l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982,

Considérant l'arrêté en date du 16 décembre 1983, précisant les conditions d'attribution de l'indemnité précitée,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide:

-de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil,

-d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, à compter de son entrée en fonction, cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Mme CHINIARD

Christine, receveur municipal,

-de ne pas accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires

A la majorité (pour : 14 contre : 1 abstentions : 3: Bernard MASSON, Jérôme GOIN, Patrice PARIZEL)

### **ONF : état d'assiette des parcelles:**

réf: 2010-15

Sur proposition de la commission des waibes, le Conseil Municipal décide d'inscrire les parcelles 4,13,18 et 52 à l'état d'assiette pour la mise en vente

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Communications diverses :**

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h30